

Public : élus, techniciens (25 personnes maximum)
Tarif : 90 euros (déjeuner sur place)

15) LES ENTRÉES DE VILLE OU DE VILLAGE (atelier, témoignage d'élus)

Objectif : l'entrée de ville ne se limite pas au panneau annonçant la commune mais s'attache à ordonner le paysage de la route et participe à la découverte progressive de la ville. Son aménagement est un enjeu important tant du point de vue sécuritaire que de la qualité du paysage, contribuant ainsi à la valorisation de l'image de la ville. Cette formation a pour objectif de proposer divers aménagements possibles des séquences urbaines constituant une entrée de ville.

Intervenants : CAUE de la Sarthe et Christophe BOUGRAIN de Novaflore (Techniques Alternatives de Fleurissement)

Date : jeudi 22 octobre 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Centre culturel du Val de Vray, rue de l'Eglise 72650 Saint-Saturnin

Public : élus, techniciens (limité à 25 personnes) - **Tarif :** gratuit

16) LES FINANCES COMMUNALES (initiation)

Contenu : cette formation a pour objectif d'apporter aux élus une connaissance de base sur les principales règles d'élaboration du budget communal, sur la structure des dépenses et des recettes du budget, ainsi que sur les mécanismes de détermination des taux des taxes locales.

Intervenants : Jacques DEROUET et Daniel COGNE, consultants Société Polyvalences

2 dates au choix :

- vendredi 11 décembre 2009 de 9h à 17h

- vendredi 15 janvier 2010 de 9h à 17h

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (25 personnes maximum) - **Tarif :** 90 € (déjeuner sur place)

17) LES FINANCES COMMUNALES (analyse financière)

Contenu : cette formation a pour objectif de permettre aux élus de disposer d'outils pertinents et adaptés pour analyser en amont de la décision l'impact de leurs choix budgétaires sur les finances communales des années à venir (recours à l'emprunt, augmentation des impôts locaux ou des tarifs des services publics locaux...)

Intervenants : Jacques DEROUET et Daniel COGNE, consultants Société Polyvalences

2 dates au choix :

- vendredi 18 décembre 2009 de 9h à 17h

- vendredi 29 janvier 2010 de 9h à 17h

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (limité à 25 personnes) - **Tarif :** 90 euros (déjeuner sur place)

Retrouvez le programme des formations sur

www.caue-sarthe.com et www.communes-de-la-sarthe.eu

Organisation : Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe

Le droit à la formation des élus locaux

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus des conseils municipaux, généraux et régionaux, dans ses articles L.2123-12, L3123-10 et L4135-10, de bénéficier d'un droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R.1221-1 à R.1221-22 du CGCT. Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des communautés de communes. Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent (article L.2123-13 du CGCT). Les élus choisissent librement le thème ainsi que l'organisme de formation. Ce dernier doit faire l'objet d'un agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur dont bénéficie l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe.

Prise en charge des frais de formation

Les frais de formation, de déplacement et de séjour sont pris en charge par le budget de la collectivité d'appartenance dans la limite globale de 20% du montant des crédits ouverts au titre des indemnités des élus. Ils constituent une dépense obligatoire.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par la collectivité ou réglés à titre personnel. Dans le cas d'une prise en charge par la commune, une convention de formation est établie et adressée à la commune.

Conditions de participation

Les formations de ce programme s'adressent aux élus de la Sarthe, auxquels peuvent ponctuellement se joindre des agents communaux et intercommunaux. Dans un souci d'organisation et de qualité optimales, certaines formations sont limitées à une vingtaine de participants au maximum (une douzaine pour les modules communication). Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée. Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation adressée à l' élu et une convention de formation est adressée à la collectivité. Toute annulation tardive ayant des répercussions sur l'organisation des sessions, il est recommandé de la limiter aux seuls cas de force majeure. Dans le cas contraire, l'annulation la veille ou le jour-même conduira au paiement de la totalité de la session de formation, par l' élu ou la collectivité. Si moins de 8 personnes sont inscrites à une formation, celle-ci sera annulée.

Conditions financières

Tarif session d'atelier-témoignage : gratuit

Tarif formation demi-journée : forfait de 40 euros par personne. Le forfait comprend la formation et les documents pédagogiques remis aux inscrits.

Tarif formation une journée : forfait de 90 euros par personne. Le forfait journée comprend la participation à la formation, le café d'accueil, les pauses, le déjeuner et la documentation remise à chaque participant. Les tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due en entier.

Le règlement s'effectue une fois la formation effectuée, après réception de la facture adressée à la collectivité par l'Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe.

Rappel des formations par courriel

Un rappel bimestriel de la programmation des formations sera adressé à chaque mairie et Communauté de Communes du département. Au vu du nombre important d'inscriptions pour certaines formations, des dates sont susceptibles d'être ajoutées au programme. Les mairies en seront informées par le mail bimestriel ou sur les sites www.caue-sarthe.com et www.communes-de-la-sarthe.eu

Contacts / Inscriptions

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE)

1, rue de la Mariette 72000 Le Mans - tél. : 02 43 72 35 31

fax : 02 43 84 79 30 - email : caue.sarthe@wanadoo.fr

Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Hôtel des Communes - 3, rue Paul-Beldant 72000 Le Mans - tél. : 02 43 24 31 01

fax : 02 43 24 16 22 - email : assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr



Formations
élus et
techniciens

Programme
2009

1) LE STATUT DE L'ÉLU LOCAL

Objectif : les dispositions applicables aux élus d'un conseil municipal et d'un conseil communautaire

Intervenant : Julie ROUSSEL, juriste au département "Administration et Gestion Locales" (Association des Maires de France)

Date : vendredi 20 mars 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Complexe Garnier salle Guy-Mocquet 72700 Allonnes

Public : élus (limité à 89 personnes) - **Tarif :** 40 euros

2) QUEL AVENIR POUR MON VILLAGE ?

Objectif : l'aménagement d'un nouveau quartier passe inévitablement par une phase d'analyse fine du territoire. L'étude attentive des incidences urbaines, sociales et économiques liées à un projet d'extension urbaine doit guider la démarche du maître d'ouvrage dans son dialogue avec les différents opérateurs (aménageurs, lotisseurs, urbanistes, architectes, paysagistes). Cette formation met l'accent sur la chronologie du projet, ses retombées ainsi que sur les acteurs à associer depuis les documents d'urbanisme jusqu'à la concrétisation d'une opération d'aménagement.

Intervenants : CAUE de la Sarthe et Rémi HERSANT, architecte (Agence Architour)

Date : lundi 30 mars 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (25 personnes maximum)

Tarif : 40 euros, gratuit pour les adhérents au CAUE de la Sarthe

3) LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Contenu : le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune. Les pouvoirs de police du maire sont fixés par le CGCT et de nombreux textes particuliers. Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale.

Intervenant : Nathalie FOURNEAU (Association des Maires de France)

Date : jeudi 2 avril 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Salle des fêtes Saint-Christophe, rue de l'Europe 72650 La Chapelle-Saint-Aubin

Public : élus, techniciens - **Tarif** : 40 euros

4) LES MARCHÉS PUBLICS : LES PRINCIPES

Objectifs : définir les marchés publics, le champ d'application du code, les règles générales de passation des marchés publics, la procédure adaptée, les procédures formalisées, les marchés à bons de commande et les accords-cadres, la co-traitance et la sous-traitance, le régime des avenants et les différentes voies de recours ouvertes au candidat évincé.

Intervenant : Christophe FORCINAL, avocat département droit public de Fidal

Date : lundi 20 avril 2009 de 9h à 17h

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (limité 25 personnes)

Tarif : 90 euros (déjeuner sur place)

5) COMMENT INTÉGRER UN NOUVEAU QUARTIER ?

Objectif : intégrer un nouveau quartier à la ville ou au village c'est associer, dès la conception, non seulement les spécificités du site (orientation, topographie, liaisons douces...) mais aussi la qualité architecturale, urbaine et paysagère afin de respecter la mémoire de la commune et garantir ainsi la pérennité des aménagements. Cette formation étayée de références et illustrations d'opérations d'échelles variées s'appuie sur les cibles de l'approche environnementale de l'urbanisme.

Intervenants : CAUE de la Sarthe et Pierrick BEILLEVAIRE, architecte (Agence In Situ)

Date : jeudi 23 avril 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Abbaye de l'Epau, Salle des commissions 72530 Yvré-l'Evêque

Public : élus, techniciens (20 personnes maximum)

Tarif : 40 euros, gratuit pour les adhérents au CAUE de la Sarthe

6) COMMENT CRÉER ET ENTREtenir LE PAYSAGE DU NOUVEAU QUARTIER ?

Objectif : pour que le nouveau quartier en projet devienne un quartier à part entière, une attention particulière doit être apportée aux espaces publics tant au niveau de la conception que de la gestion sur le long terme. Aménager des espaces publics différenciés, aux usages et aux ambiances variés (jeux, détente, stationnement, circulation) permet de créer des repères et donc des identités spécifiques au sein du nouveau quartier. Cette formation met l'accent sur la nécessité d'une gestion parcimonieuse des ressources naturelles (eau, énergie) et s'appuie sur la méthode de la gestion différenciée des espaces verts.

Intervenants : CAUE de la Sarthe, Dominique CAIRE, paysagiste (Agence Feuille à Feuille) et Christophe BOUGRAIN de Novaflore (Techniques Alternatives de Fleurissement)

Date : mercredi 6 mai 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (25 personnes maximum)

Tarif : 40 euros, gratuit pour les adhérents au CAUE de la Sarthe

7) INITIATION À L'URBANISME

Intervenants : Jacques DEROUET et Daniel COGNE, consultants Société Polyvalences

Date : vendredi 7 mai 2009 de 9h à 17h

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (limité à 25 personnes) - **Tarif** : 90 euros (déjeuner sur place)

8) LA PRISE DE PAROLE EFFICACE DES ÉLUS

Contenu : cette formation a pour but d'offrir aux élus la possibilité d'améliorer leurs interventions orales, de les personnaliser et de les adapter à leur public, par des exercices individuels et en groupe, ainsi que des mises en situation filmées.

Intervenant : Jean BAILLEUL, directeur de C.de.Com Formation (Centre de développement de l'expression et de la communication)

Date : vendredi 15 mai 2009 de 9h à 17h

Durée : trois jours non consécutifs (les deux autres dates seront fixées par le groupe)

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus (limité à 12 places)

Tarif : 90 euros par jour (déjeuner sur place)

9) LES MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objectif : définir les services publics obligatoires, les services publics locaux créés par les collectivités, la distinction SPA-SPIC, les principes fondamentaux applicables aux SP locaux, la gestion directe par la collectivité, la gestion déléguée à un tiers, la ligne de partage entre subventions, achat de services et délégation de SP, et la gestion associative des SP locaux.

Intervenant : Christophe FORCINAL, avocat département droit public de Fidal

Date : jeudi 28 mai 2009 de 9h à 17h

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (25 personnes maximum)

Tarif : 90 euros (déjeuner sur place)

10) L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

(réunion d'information)

Objectif : présentation de la réglementation et des obligations des élus en matière de sécurité - **Intervenants** : Centre de gestion de la Sarthe, Dexia Sofcap, Santé au travail 72 médecine préventive et professionnelle de la Sarthe et Christophe DESPLAT, ingénieur conseil à la CRAM - **Public** : élus, techniciens - **Tarif** : gratuit

4 dates au choix :

- jeudi 4 juin 2009 de 9h30 à 12h30 à l'Espace Vègre et Champagne, Brûlon

- jeudi 11 juin 2009 de 18h à 21h à la Salle des fêtes Saint-Christophe, rue de l'Europe 72650 La Chapelle-Saint-Aubin

- vendredi 18 septembre 2009 de 18h à 21h au Dortoir des Moines, à l'Abbaye de l'Epau au Mans

- jeudi 24 septembre 2009 de 9h30 à 12h30 à l'Espace Vègre et Champagne, Brûlon

11) LE FLEURISSEMENT (atelier, témoignage d'élus)

Objectif : le fleurissement sur la commune répond à la mise en valeur du cadre de vie et de l'identité communale. Le choix des végétaux (arbres, arbustes, vivaces, bulbes, annuelles...) dépend de la configuration des différents espaces publics (square, place, mail...). Au cours de cette formation, l'attention sera portée sur des solutions simples, durables et économes (exemple de la gestion différenciée).

Intervenants : CAUE de la Sarthe, Comité Départemental du Tourisme et Christophe BOUGRAIN de Novaflore (Techniques Alternatives de Fleurissement)

Date : jeudi 10 septembre 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (limité à 25 personnes) - **Tarif** : gratuit

12) LA CONDUITE DE PROJET EN COLLECTIVITÉ RURALE

Contenu : gérer de manière concrète et pratique tous les aspects d'un projet structurant d'équipement ou d'aménagement dans une collectivité rurale de faible taille (définition du besoin, faisabilité du projet, incidence sur les finances communales, déroulement des procédures). Cette formation s'appuie sur un exemple concret (construction d'une salle omnisports, d'une station d'épuration, aménagement d'un lotissement d'habitation ou d'un centre-bourg).

Intervenants : Jacques DEROUET et Daniel COGNE, consultants Société Polyvalences

Date : lundi 14 septembre 2009 de 9h à 17h - **Lieu** : à préciser

Public : élus, techniciens - **Tarif** : 90 euros (déjeuner sur place)

13) LE FINANCEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Objectif : TPU, DGF, mécanismes de solidarité financière, incidence des évolutions de périmètre sur les finances de l'intercommunalité. L'objectif est de permettre aux élus de comprendre et maîtriser les mécanismes financiers et fiscaux de l'intercommunalité.

Intervenant : Vincent AUBELLE, consultant

Date : mercredi 16 septembre 2009 de 9h30 à 12h30

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe

Public : élus, techniciens (25 personnes maximum) - **Tarif** : 40 euros

14) LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Objectif : cette formation a pour but de présenter les critères de distinction entre domaine public et domaine privé, les apports du code général de la propriété des personnes publiques, les modes d'acquisition du domaine, les règles d'incorporation et de déclassement, la constitution de servitudes, les différents types de contrats, les ressources tirées de la mise à disposition des deux domaines, le contentieux et le cas particulier des chemins ruraux.

Intervenant : Christophe FORCINAL, avocat département droit public de Fidal

Date : mardi 6 octobre 2009 de 9h à 17h

Lieu : Hôtel des Communes, Association Amicale des Maires et Adjointes de la Sarthe